

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
délibérative :

1

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 26 janvier 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 février 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Pépita RODRIGUEZ à André DEBOST
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON
Monique DURAND-PRADAT à Sophie DELAIGUE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Atlantique DE LAVERNAY, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

**CONVENTION DE COORDINATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES, LA RÉNOVATION ET LA
CRÉATION DE VOIRIE-RÉSEAUX-DIVERS (VRD) A THIERS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.2422-12 du Code de la commande publique.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Commune de THIERS souhaitent améliorer les conditions de circulation et la mobilité douce sur le territoire de la Commune de THIERS.

Les deux collectivités souhaitent s'associer pour mener les études de maîtrise d'œuvre correspondant à différents projets :

- Aménagements cyclables reliant la Ville haute de Thiers à la Maison des Sports, en passant par la Vallée des usines, et reliant la Ville basse à la future plateforme multimodale de la zone du Felet, puis à la base de loisirs d'Iloa,
- Réhabilitation de la rue Torpilleur Sirocco (reprise des réseaux eau potable, eau pluviale, assainissement collectif, éclairage public), rénovation de la voirie incluant la création d'un aménagement cyclable),
- Réhabilitation des rues François Truffaut et Adrien Legay (reprise des réseaux eau potable, eau pluviale, assainissement collectif, éclairage public, rénovation de la voirie),
- Elargissement d'une voirie communautaire, dans la zone industrielle du Felet, intégrant un aménagement cyclable jusqu'à la plateforme multimodale qui sera aménagée par Vinci Autoroutes.

Cette opération se décompose en trois sous opérations que sont :

- Sous opération 1 : Réalisation d'aménagements cyclables sur des voies et chemins communaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville ;
- Sous opération 2 : Rénovation de voies incluant la création d'aménagements cyclables et la rénovation des réseaux ;
- Sous opération 3 : Elargissement d'une voirie communautaire, dans la zone industrielle du Felet, et création d'un aménagement cyclable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes.

Le périmètre de la sous-opération 2 s'étend sur le domaine public de la Ville de THIERS et sur le domaine public de la Communauté de communes, chacune maître d'ouvrage sur son domaine. Même dans le cas d'un espace situé sur le domaine public routier intercommunal, certains ouvrages peuvent relever d'une compétence communale (ex : réseaux d'eau potable, d'eau pluviale, d'assainissement collectif).

Malgré l'imbrication des domanialités entre la Ville et la Communauté de communes sur ce secteur, il est nécessaire de concevoir un projet global et cohérent.

Aussi, pour optimiser les moyens techniques, financiers et humains, il est souhaitable de recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage offertes par le Code de la commande publique. Il est donc proposé que la Ville transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne sur le périmètre de la sous-opération 2.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage et tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 53

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Abstentions :

Conseillers présents : 46

Pour : 53

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Caroline GUÉLON

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

